



Checklist “Ne te fais pas rouler”

www.expertsgroupe.fr



Checklist issue de la série “Ne te fais pas rouler - Une minute pour mieux acheter”



Choix et localisation - Épisodes 1 et 2

- Choisis une motorisation en fonction de ton usage.
- Demande un devis d'assurance avant l'achat.
- Vérifie ton budget global (achat + entretien + assurance + carburant).
- Méfie-toi du coup de cœur (SUV, occasion haut de gamme = entretien coûteux ; exemple : pneus).
- Privilégie un véhicule bien entretenu, idéalement par le même professionnel, plutôt qu'un modèle récent mal suivi.
- Vérifie la réputation du modèle : fiabilité, pannes connues et rappels constructeur éventuels.
- Anticipe la revente (cote, attractivité du modèle).
- Évite les longs trajets pour une visite : ça met la pression pour acheter. Près de chez toi, moins de frais et plus facile de dire non.
- Vérifie l'origine géographique (zone de salage : risque de rouille ; zone frontalière : risque de fraude au kilométrage accru).
- Planifie la visite de jour pour l'examen du véhicule, par beau temps.



Nature du vendeur et annonce - Épisodes 3 et 4

- Identifie le type de vendeur (particulier = moins cher, mais moins de recours possible).
- Vente par un pro : pendant 12 mois, si un défaut de conformité apparaît, il est présumé préexistant à la vente (sauf preuve contraire).
- Méfie-toi des faux arguments : une garantie commerciale de 3 mois “moteur/boîte/pont” ne remplace pas les garanties légales.
- Contrôle la réputation du professionnel (avis, ancienneté, immatriculation de la société).
- Vigilance : identifie s'il s'agit d'un vendeur professionnel ou d'un intermédiaire (dépôt-vente). Ce dernier ne garantit pas le véhicule.
- Évite les ventes aux enchères (essai souvent impossible, pas de garantie ou très limitée).
- Recherche en définissant des critères optimaux dans les filtres :
 - Définis une année minimum mais pas de maximum.
 - Définis un kilométrage maximum mais pas de minimum.
 - Ajoute au prix 500 à 1 000 € selon ton budget pour ne pas rater une bonne affaire. Le prix pourra être négocié.
- Conserve une copie de l'annonce d'origine et des échanges avec le vendeur, ils te serviront de preuve en cas de recours.
- Assure-toi de la cohérence et de la clarté du descriptif.
- Méfie-toi des prix trop bas (souvent une arnaque).
- Examine les photos, elles doivent être de bonne qualité et détaillées (intérieur, extérieur, moteur, défauts).
- Ne verse jamais d'acompte avant d'avoir vu la voiture.
- Fais-toi une idée du marché en regardant les annonces similaires.
- Vérifie les cotes (Argus, La Centrale), mais garde un regard critique, elles peuvent être surévaluées ou sous-évaluées.





Checklist issue de la série “Ne te fais pas rouler - Une minute pour mieux acheter”



Documents avant visite - Épisode 5

- Demande une copie de la carte grise + pièce d'identité du vendeur pour vérifier la cohérence des informations.
- Vérifie l'absence de modifications non homologuées (véhicule “préparé” / puissance augmentée : risque d'assurance ...).
- Renseigne-toi sur l'usage :
 - Attelage / tractage (remorque vs caravane = usure différente de l'embrayage).
 - Véhicule de fumeur ? (odeurs, plastiques jaunis, brûlures).
- Demande la raison de la vente (revendu très vite = extrême prudence).
- Véhicule électrique : demande le SOH, c'est-à-dire l'état de santé de la batterie. Le vendeur peut se le procurer dans le réseau de la marque. En dessous de 80 %, l'autonomie diminue de manière significative.

Rapport HistoVec (site officiel : histovec.interieur.gouv.fr) - Épisode 6



Lien vers HistoVec

- Génère le rapport HistoVec (origine, nombre de propriétaires, gage/vol, réparation avec suivi (VGE ou VEI), cohérence du kilométrage, usage taxi/VTC/auto-école)...
- Vérifie la cohérence de l'évolution du kilométrage mentionné avec les justificatifs d'entretien et le contrôle technique.
- Véhicule vendu plusieurs fois en peu de temps : signe de problème persistant.
- Pour les véhicules importés, tu peux compléter avec Autoviza, CarVertical et Car-Pass pour les véhicules belges (payants).
- Méfie-toi si le vendeur refuse de fournir le rapport HistoVec (accessible en 2 minutes).

Contrôle technique (CT) - Épisode 7

- Assure-toi que le contrôle technique a moins de 6 mois pour la vente d'un véhicule de plus de 4 ans.
- Lis les défaillances du procès-verbal : mineures, majeures ou critiques.
- Contrôle le kilométrage depuis le dernier contrôle technique.
- Demande le rapport initial si seule la contre-visite est fournie : certains défauts mineurs peuvent ne pas y être reportés.
- Rappelle-toi : un CT, c'est sans démontage ; un défaut n'est pas toujours détecté (fuite sous protection, etc.).
- CT sans remarque malgré un fort kilométrage : redouble de vigilance et vérifie toi-même les points clés le jour J.
- Sois vigilant avec les mentions de corrosion, de pollution et d'incohérences de kilométrage.

Factures d'entretien (révisions) - Épisode 8

- Assure-toi de la cohérence entre les factures et le carnet (les dates et kilométrages doivent correspondre).
- Méfie-toi des tampons identiques sur de nombreuses années. Un carnet édité après la mise en circulation : alerte !
- Confirme que ce sont de vraies factures, pas de simples devis.
- Contrôle que les entretiens respectent le plan constructeur (échéance périodique et/ou kilométrique).
- Vérifie que les entretiens majeurs (distribution, vidange) ont été faits et sont encore valides.
- Vérifie les factures de pièces seules (une intervention sans facture, c'est aucune garantie en cas de problème).





Checklist issue de la série “Ne te fais pas rouler - Une minute pour mieux acheter”



Organiser la visite - Épisode 9

- Planifie la visite de jour, sans pluie, et prends le temps nécessaire.
- Viens accompagné si possible d'une personne avertie ou bien de ton réparateur. À défaut, fais appel à un expert en automobile.
- Anticipe un parcours d'essai avec différents types de trajets (ville, route, autoroute).
- Pour un vendeur particulier, privilégie son domicile ou un lieu de confiance.
- Un professionnel qui donne rendez-vous au pied d'un immeuble ou sur un parking : à fuir.
- Demande que la carrosserie soit lavée et si possible sèche pour l'examen.
- Exige que le moteur soit froid à ton arrivée pour détecter les bruits suspects.
- Emporte une torche pour inspecter le compartiment moteur, le soubassement et les freins, et de quoi t'agenouiller sans te salir.
- Fais appel à un expert automobile si le véhicule est spécifique, à gros budget ou à l'autre bout de la France.



Examen de la carrosserie - Épisode 10

- Compare le numéro de série : carte grise / châssis / pare-brise / étiquette constructeur.
- Observe le véhicule de près mais aussi de loin pour une vue d'ensemble. Relève les dommages pour la négociation.
- Vérifie s'il y a des impacts de grêle en contre-jour ou utilise ta lampe. Si la carrosserie est mouillée, les défauts ne ressortent pas.
- Examine le soubassement (corrosion, chocs).
- Contrôle la teinte et l'alignement des éléments de carrosserie (réparations cachées ?).
- Contrôle les pneus : usure, craquelures, déformations, marque et date (DOT) inscrites sur le flanc. Méfiance au-delà de 5 ans.
- Vérifie les disques de frein : absence de rebord prononcé, contrôle à froid pour éviter tout risque de brûlure.



Examen de l'habitacle - Épisode 11

- Contrôle l'usure de la sellerie, du volant, des pédales et du pommeau (soulève les tapis et les housses des sièges). L'usure doit être cohérente avec le kilométrage affiché.
- Teste l'ensemble des équipements : vitres, clim, radio, GPS, sièges chauffants, toit ouvrant...
- Vérifie le frein à main si manuel : résistance ferme (souvent entre 5 et 6 crans selon le modèle).
- Pour un cabriolet, teste la capote / hard-top.
- Ouvre le coffre et vérifie la présence de la roue de secours ou du kit anti-crevaison.
- Vérifie sous le tapis l'état du plancher du coffre (bosses, traces de choc).
- Inspecte les joints, seuils, moquettes (humidité, réparations).
- Contrôle l'usure des clés : elle doit être cohérente avec le kilométrage.





Checklist issue de la série “Ne te fais pas rouler - Une minute pour mieux acheter”



Examen du compartiment moteur - Épisode 12

- Vérifie les niveaux : huile, liquide de refroidissement à froid uniquement (risque de brûlure), liquide de frein, direction assistée.
- Observe l'aspect du liquide de refroidissement (pas de “mayonnaise” ni de dépôt noir).
- Détecte les rafistolages (fils, colliers, scotch...).
- Assure-toi de la cohérence des vidanges (entre étiquettes et factures).
- Observe l'état de la courroie d'accessoires et recherche les fuites éventuelles.
- Inspecte le dessous du moteur (fuites).
- Lorsque tu mets le contact, tous les voyants doivent s'allumer brièvement.
- Démarrage à froid : régime stable, pas de bruits suspects.
- Surveille les fumées d'échappement et les odeurs anormales.



Essai routier - Épisode 13

- Fais l'essai toi-même (pas seulement le vendeur).
- Coupe la radio/musique, ferme les fenêtres pour entendre tous les bruits et ne te laisse pas distraire par un vendeur trop bavard.
- Conduis sur différents types de route : en ville, autoroute, route de campagne accidentée ou pavée.
- Valide le freinage : pas de bruit, de vibrations ni de déport.
- Surveille la présence de fumée anormale à l'échappement dans les rétroviseurs.
- Observe si des voyants s'allument (alerte !).
- Vérifie la direction : volant centré, véhicule stable.
- Contrôle le passage de toutes les vitesses, y compris la marche arrière (boîte manuelle fluide / boîte auto sans à-coups). L'embrayage doit être souple, sans patinage.
- Si possible, fais aussi conduire une personne avertie qui t'accompagne.



Dernières vérifications et paiement - Épisodes 14 et 15

- Demande les documents originaux (carte grise, CT, carnet, factures : pas de simples copies).
- Les doubles de clés, le code autoradio, l'écrou antivol, les accessoires promis, la roue de secours ou le kit anti-crevaison doivent être fournis, ainsi que le(s) câble(s) de recharge (si véhicule électrique).
- Inspecte une dernière fois le véhicule en plein jour.
- Négocie le prix en fonction des défauts constatés.
- Récupère le contrat de garantie mécanique si elle est souscrite.
- Vérifie l'identité du vendeur : elle doit correspondre à la carte grise.
- Contrôle le certificat de cession (nom, kilométrage, date et heure notés).
- La mention “vendu en l'état” n'a aucune valeur juridique : elle ne supprime pas tes droits.
- Garde la liberté de réfléchir avant de conclure.





Checklist issue de la série “Ne te fais pas rouler - Une minute pour mieux acheter”



- Exige un certificat de situation administrative (non-gage) de moins de 15 jours (siv.interieur.gouv.fr).
- Attention aux paiements à l'étranger ou en espèces (maximum légal pour un résident fiscal français : 1 000 € auprès d'un pro). Entre particuliers, pas de plafond légal. Mais attention, on pourrait te demander l'origine des fonds.
- Exige toujours une facture (pro) ou un reçu écrit (particulier) pour garder une traçabilité.
- Paiement : virement instantané à privilégier (inscrits à l'avance le bénéficiaire et ajuste le plafond 48 à 72 h avant). En cas de chèque de banque : le vendeur en vérifie l'authenticité auprès de la banque émettrice.
- Le vendeur déclare la cession sur l'ANTS (immatriculation.ants.gouv.fr). Toi, fais la demande de carte grise sans délai.
- Avant de repartir, vérifie que le véhicule est assuré et que tu as un triangle et un gilet de sécurité à bord.



Lien vers SIV



Lien vers l'ANTS



Litige - Épisodes 16 et 17

- Contacte immédiatement le vendeur en cas de problème (téléphone, retour sur place).
- Formalise le problème rapidement : SMS, mail ou courrier recommandé selon la gravité.
- Cherche un accord amiable en priorité.
- Si une garantie mécanique a été souscrite, contacte l'organisme.
- Fais intervenir la protection juridique si tu n'as pas trouvé d'accord.
- Sans protection juridique, mandate un expert en automobile à titre privé pour avis et expertise contradictoire si nécessaire.
- En cas de soupçon de vice caché :
 - Le défaut doit être antérieur à la vente, non apparent, inconnu de l'acheteur et suffisamment grave (il rend le véhicule impropre à son usage, en diminue fortement l'usage et/ou crée un danger). Si tu l'avais su, tu ne l'aurais pas acheté, ou pas à ce prix.
 - Délai : action en justice dans les 2 ans à compter de la découverte du vice.
- Achat pro : tout défaut de conformité apparu dans les 12 mois est présumé préexistant, sauf preuve contraire.
- En cas de fraude (kilométrage, accident dissimulé) → recours possible pour dol ou tromperie.
- Pas de rétractation automatique de 14 jours pour un achat sur place. Exception : vente à distance auprès d'un professionnel.



Prise de notes



LIEN VERS LA CHAÎNE

MAINTENANT QUE TU AS LES CLÉS EN MAIN, C'EST À TOI DE JOUER ET SURTOUT **NE TE FAIS PAS ROULER !**



www.expertsgroupe.fr

L'EXPERTISE DE TOUTES LES MOBILITÉS



Suivez-nous

www.expertsgroupe.fr